



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

La Commission d'accès à l'information réalise actuellement un sondage

Québec, le 11 juillet 2008 – La Commission a mandaté la firme Cible recherche pour effectuer un sondage téléphonique auprès de sa clientèle. Le sondage se déroulera entre le 15 juillet et le 29 août 2008 et vise à évaluer la qualité de ses services et la satisfaction de ses clients. « Cette consultation nous permettra notamment de cerner les principaux déterminants de la satisfaction de notre clientèle et d'établir des priorités d'action en vue de poursuivre l'amélioration de ses services », précise M. Jacques Saint-Laurent, président de la Commission d'accès à l'information.

Cible recherche s'est engagée à respecter les règles de protection des renseignements personnels applicables. Par ailleurs, la Directive sur les sondages réalisés par la Commission d'accès à l'information ou l'un de ses prestataires de services peut être consultée au www.cai.gouv.qc.ca. Ainsi, la firme retenue pour réaliser le sondage se doit d'utiliser les renseignements recueillis qu'aux seules fins du travail demandé par la Commission. Une fois le travail terminé, la firme remettra toutes les données reçues, recueillies et utilisées à la Commission. Les personnes qui le souhaitent peuvent s'assurer de la validité du sondage téléphonique en s'adressant aux bureaux de la Commission. La Commission remercie à l'avance les personnes qui répondront à cette enquête.

À-propos de la Commission

La Commission d'accès à l'information est un organisme multifonctionnel dédié à favoriser l'accès aux documents des organismes publics et à assurer la protection

des renseignements personnels détenus par les organismes publics et les entreprises privées.

La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels institue la Commission qui, dans la poursuite de ses mandats, exerce des fonctions de surveillance et juridictionnelles. Les principales responsabilités de la Commission émanent de cette loi ainsi que de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

- 30 -

Pour information :

Caroline Renauld, conseillère en communication
Téléphone : (418) 528-7741

www.cai.gouv.qc.ca